

Appel à commentaires

Rapports d'assurance sur les contrôles d'une société de services extérieurs

préparé par le
Conseil des normes de vérification et de certification

Date limite de réception des commentaires : le 5 mai 2008

CNVC

APPEL À COMMENTAIRES RAPPORTS D'ASSURANCE SUR LES CONTRÔLES D'UNE SOCIÉTÉ DE SERVICES EXTÉRIEURS

Le Conseil des normes de vérification et de certification (CNVC) publie le présent appel à commentaires afin d'obtenir des commentaires des parties prenantes canadiennes sur le projet de norme internationale de missions d'assurance («International Standard on Assurance Engagements (ISAE 3402)), «Rapports d'assurance sur les contrôles d'une société de services extérieurs». Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a publié récemment un exposé-sondage portant sur cette norme ISAE.

Objet

Bien que le CNVC se soit engagé à adopter les Normes internationales d'audit (ISA), y compris le projet de norme ISA 402, «Facteurs à considérer pour l'audit d'une entité faisant appel à une société de services extérieurs», il n'a pas encore décidé s'il adoptera d'autres normes internationales relatives aux missions d'assurance et de services connexes. Pour le moment, le CNVC a choisi de ne pas publier d'exposé-sondage sur une norme canadienne pour les missions d'assurance (NCMA) visant l'adoption du texte de la norme ISAE 3402. Il examinera les commentaires formulés par les parties prenantes sur l'exposé-sondage de l'IAASB qui porte sur la norme ISAE 3402 afin de décider, s'il y a lieu, des modifications à apporter aux dispositions correspondantes du Manuel de l'ICCA – Certification, à savoir le chapitre 5970, RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LES CONTRÔLES D'UN ORGANISME DE SERVICES, et la NOV-42, «Organismes de services ayant recours à d'autres organismes de services». Il serait notamment possible de remplacer ce chapitre et cette note d'orientation à une date ultérieure par le texte de la norme ISAE 3402, en adoptant celle-ci pour application au Canada. Tout projet canadien de norme d'assurance ou de pratique recommandée modifiée ou nouvelle serait soumis à la procédure établie et publié pour commentaires.

Lien entre la norme ISAE 3402 et la norme ISA 402

La norme ISAE 3402 a été élaborée à titre de complément de la norme ISA 402. L'IAASB a publié un exposé-sondage sur le projet de norme ISA 402 et le CNVC a publié pour commentaires un exposé-sondage concomittant pour la NCA 402. Les paragraphes du projet de NCA 402 qui portent sur son champ d'application indiquent qu'il n'est pas interdit à l'auditeur d'une entité utilisatrice de se servir du rapport de l'auditeur d'une société de services qui a été préparé selon des normes nationales reconnues, à condition que l'auditeur de l'entité utilisatrice soit convaincu que le rapport fournit des éléments probants suffisants et appropriés. Par exemple, l'auditeur de l'entité utilisatrice peut utiliser des rapports délivrés en conformité avec le chapitre 5970, ou le Statement on Auditing Standard No. 70, «Service Organizations» (SAS 70), de l'AICPA et satisfaire néanmoins aux exigences du projet de NCA 402. Il n'est donc pas nécessaire d'adopter la norme ISAE 3402 au Canada pour que l'on puisse réaliser des audits d'états financiers d'entités utilisatrices conformément aux Normes canadiennes d'audit.

Exposé-sondage de l'IAASB

L'exposé-sondage de l'IAASB sur le [projet de norme ISAE 3402](#) se trouve sur le site Web de l'IAASB.

L'IAASB ne publie ses exposés-sondages qu'en anglais. Par ailleurs, comme il est mentionné plus haut, le CNVC ne se propose pas, pour le moment, d'adopter le texte de la norme ISAE 3402 à titre de norme canadienne pour les missions d'assurance (NCMA). Toutefois, bien qu'il n'existe aucune [version française](#) de l'exposé-sondage de l'IAASB, l'ICCA a assuré la traduction de l'introduction, des définitions et des exigences pour le présent appel à commentaires. Cette façon de procéder a été retenue du fait que la traduction intégrale des exposés-sondages dans le temps requis est impossible compte tenu du volume imposant des exposés-sondages internationaux et des exposés-sondages canadiens connexes qui doivent être traités au cours des deux prochaines années.

Cette situation est temporaire. Une fois passée la période de transition caractérisée par un volume inhabituellement élevé d'exposés-sondages, nous reviendrons à notre pratique de traduire intégralement les exposés-sondages en français. Si le CNVC décide d'adopter à une date ultérieure le texte de la présente norme ISAE à titre de NCMA, l'exposé-sondage portant sur le projet de NCMA sera publié pour commentaires simultanément dans les deux langues officielles, c'est-à-dire en français et en anglais.

Contexte

Le chapitre 5970 fournit des indications aux vérificateurs qui délivrent des rapports de vérification sur le traitement d'opérations par un organisme de services à l'intention des entités clientes de cet organisme et de leurs vérificateurs. La NOV-42 complète le chapitre 5970 et traite des situations où un organisme de services confie à un sous-traitant (appelé «sous-organisme de services» dans la NOV-42) la totalité ou une partie du traitement des opérations d'une entité utilisatrice. Le projet de norme ISAE 3402 couvre le même sujet, mais il existe des différences importantes entre ce projet de norme et les exigences et indications formulées dans le Manuel de l'ICCA – Certification. Ces différences sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Principales différences entre la norme ISAE 3402 et le chapitre 5970

Le degré d'importance d'un élément étant fonction de la situation propre à chaque utilisateur, il appartient au lecteur de procéder à son propre examen du projet de norme et des autres textes pertinents pour comprendre les changements que cette norme lui imposerait d'apporter à ses pratiques, politiques et méthodes actuelles.

Mission basée sur des assertions

La norme ISAE 3402 traite uniquement des missions basées sur des assertions. Elle exige que l'assertion de la direction d'une société de services soit jointe au rapport sur les contrôles de la société. Cette assertion porte sur des questions telles que la fidélité de l'image donnée par la description du système de la société de services, l'adéquation de la conception des contrôles correspondant aux objectifs de contrôle de la société et, dans le

cas d'un rapport de type B, l'efficacité du fonctionnement de ces contrôles. Le chapitre 5970 ne contient aucune exigence semblable.

Critères appropriés

La norme ISAE 3402 contient des exigences concernant l'évaluation du caractère approprié des critères utilisés pour préparer et présenter la description du système, pour déterminer si les contrôles sont adéquatement conçus, et, dans le cas d'un rapport de type B, pour déterminer si les contrôles fonctionnent efficacement. Elle précise quelles sont les caractéristiques minimales des critères appropriés pour ces missions. Le chapitre 5970 ne traite pas explicitement de points relatifs au caractère approprié des critères.

Période ou moment visé par le rapport dans le cas d'un rapport de type B (rapport de type 2 selon le chapitre 5970)

La norme ISAE 3402 exige que les travaux et le rapport de l'auditeur de la société de services couvrent, pour toute la période considérée, la présentation de la description du système, l'adéquation de la conception des contrôles et l'efficacité de leur fonctionnement. Selon le chapitre 5970, le travail et le rapport du vérificateur portent sur la présentation de la description du système et le caractère approprié de la conception des contrôles à une date précise, plutôt que de couvrir toute la période faisant l'objet de l'audit.

Autonomie de la norme ISAE 3402

La norme ISAE 3402 est une norme autonome. Ainsi, plutôt que de faire référence aux normes ISA qui traitent de diverses questions qui y sont abordées, la norme ISAE fournit des exigences et modalités d'application relatives à ces questions dans le contexte d'un audit des contrôles d'une société de services, notamment en ce qui concerne :

- l'évaluation du caractère approprié des critères;
- la détermination du caractère significatif et l'évaluation du risque de mission;
- l'utilisation des travaux de l'audit interne;
- l'utilisation des travaux d'un expert externe choisi par l'auditeur de la société de services;
- le recours aux sondages;
- la documentation.

Le chapitre 5970, par contre, n'est pas autonome et contient des renvois à plusieurs normes de vérification.

Nature et étendue de l'information fournie sur les travaux effectués

La norme ISAE 3402 exige que l'auditeur de la société de services ne fasse aucune mention, dans l'opinion qu'il exprime, des travaux effectués par l'audit interne de la société de services ou par un expert externe de son choix. L'auditeur de la société de services est cependant tenu d'inclure, dans la partie de son rapport qui décrit les tests des contrôles mis en œuvre et leurs résultats, une description des travaux effectués par l'audit interne ou l'expert externe de son choix, ainsi que les procédures qu'il a mises en œuvre à l'égard de ces travaux.

Le chapitre 5970 exige du vérificateur de l'organisme de services qu'il ne fasse pas mention de l'utilisation du travail d'autres personnes dans son rapport, ni n'attribue à d'autres personnes l'exécution et les résultats des tests.

Pour répondre à l'appel à commentaires

Le CNVC publie le présent document en vue d'obtenir des commentaires des parties prenantes sur :

1. La norme ISAE 3402 proposée

Les parties prenantes sont invitées à faire parvenir leurs commentaires directement à l'IAASB et à en transmettre une copie au CNVC. Celui-ci en tiendra compte au moment de commenter lui-même les propositions de l'exposé-sondage de l'IAASB. Il est demandé aux parties prenantes de ne pas inclure de commentaires sur des aspects propres au contexte canadien dans les réponses qu'elles envoient à l'IAASB, mais de les réserver pour les réponses adressées au CNVC.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis et, s'ils expriment un désaccord avec l'exposé-sondage, qu'ils expliquent clairement le problème en cause et comportent le libellé exact des modifications suggérées, avec motifs à l'appui. Si vous êtes favorable aux propositions contenues dans l'exposé-sondage, il serait utile d'en faire part au CNVC.

L'exposé-sondage de l'IAASB contient un guide à l'intention des répondants. Les parties prenantes devraient s'y référer et répondre aux questions particulières qui y sont posées.

2. Les questions à prendre en compte par le CNVC dans l'examen de la norme ISAE 3402 pour déterminer s'il y a lieu d'apporter des changements au chapitre 5970 et à la NOV-42, ou de remplacer ce chapitre et cette note d'orientation par le texte de la norme ISAE 3402

Les commentaires relatifs aux questions devant être étudiées par le CNVC ont d'autant plus de valeur qu'ils expliquent clairement les points soulevés et qu'ils comportent des suggestions précises quant à la ligne de conduite à adopter, avec motifs à l'appui.

Les parties prenantes sont invitées à adresser leurs commentaires à :

Greg Shields, CA

Directeur, Normes de vérification et de certification

L'Institut Canadien des Comptables Agréés

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

Pour des raisons d'ordre pratique, nous préférons recevoir les commentaires par courriel (en format Word) à : ed.assurancestds@cica.ca

POUR ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION, LES COMMENTAIRES DEVRONT ÊTRE REÇUS AVANT LE 5 MAI 2008.